



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Loiret
Arrondissement d'Orléans
Commune d'Ingré

DECISION N° DC.21.045
portant sur

**L'attribution du marché public d'aménagement de la cour d'école du
groupe scolaire Victor Hugo à Ingré**

Le Maire,

Vu l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales relatif à la délégation du conseil municipal au Maire,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération du conseil municipal N° DL 20.029 en date du 28 mai 2020 en ce qu'elle autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil de marchés formalisés défini régulièrement par décret ainsi que toute décision concernant les avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

DECIDE

Article 1^{er} : Un marché public en procédure adaptée a été publié pour des prestations d'aménagement de la cour d'école du groupe scolaire Victor Hugo à Ingré.

Le marché public est attribué à la société Beauce Sologne Travaux Publics (BSTP) – 1 rue des muids – 45140 INGRE pour un montant de 190 490 € HT soit 228 588 € TTC.

Article 2 : La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la commune.

Article 3 : Monsieur le Maire s'engage à rendre compte à la prochaine réunion du conseil municipal de la présente décision.

Article 4 : Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission au représentant de l'Etat

Article 5 : La présente décision sera transcrite au registre des décisions du Maire.

Article 6 : Le Maire d'Ingré est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera adressée à :

- Madame la Préfète du Loiret et de la Région Centre-Val de Loire
- Monsieur le Receveur Percepteur d'Ingré

A Ingré, le **25 MAI 2021**



Le Maire

Christian DUMAS

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui a été :

Transmis au représentant de l'Etat le : **26 MAI 2021**

Publié ou notifié-le : **26 MAI 2021**

Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte à classer

DC-21-045

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-26T10-19-42.00 (MI230315829)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210525-DC-21-045-AR ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Attribution du marché public d'aménagement de la cour d'école du groupe scolaire Victor Hugo à Ingré

Date de décision : 25/05/2021



Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics

Acte : [DC.21.045 - Attribution marché cour Victor Hugo.PDF](#) **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 26/05/21 à 10:19

Date 26/05/21 à 10:19

Date 26/05/21 à 10:25

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)

Par [LE TUMELIN Sylvie](#)